

**Plan Local pour la Jeunesse de la Ville de
Clermont-Ferrand
#BougetonClermont
11 – 15 ans**



Mai 2022

Sommaire

1. Introduction - La jeunesse, priorité municipale.....	4
Contexte et enjeux.....	4
Les objectifs initiaux de la concertation jeunesse.....	5
Le public de la concertation.....	5
Les modalités d'élaboration du Plan local de la Jeunesse : une priorité donnée à la concertation.....	5
Le calendrier général de la démarche.....	6
Les outils et modalités de déploiement de la démarche participative.....	6
2. Le Diagnostic – Une action publique riche mais morcelée et méconnue par les jeunes.....	7
Les actions municipales en direction de la jeunesse.....	7
Les résultats de la concertation auprès des jeunes.....	8
Les enjeux de la politique municipale de la jeunesse.....	8
3. Les Objectifs.....	9
I) Assurer le bien-être des jeunes.....	9
II) Favoriser l'accès des jeunes aux sports et loisirs, à l'art et à la culture.....	9
III) Accompagner la construction de la citoyenneté des jeunes, rendre visible leur engagement et soutenir leurs initiatives.....	9
IV) Permettre aux jeunes de trouver leur voie et mettre en place les conditions d'accès à l'autonomie.....	10
V) Rassembler la communauté éducative et les Directions de la Ville autour des besoins des jeunes.....	10
4. Le plan d'actions _Synthèse.....	11
5. Le plan d'actions _Version détaillée.....	14
5. Gouvernance du Plan Local pour la Jeunesse.....	23
6. Evaluation du Plan d'actions.....	23

1. Introduction- La jeunesse, priorité municipale

Contexte et enjeux

Dans le cadre du nouveau mandat, les élus de la Ville de Clermont-Ferrand ont souhaité pouvoir faire émerger une véritable politique publique pour les adolescents (11 -15 ans) afin de :

- Reconnaître la place des jeunes dans la Ville
- Rendre visible l'engagement des jeunes et soutenir leurs initiatives
- Favoriser le lien et le vivre-ensemble.
- Mettre en place les conditions de l'accès à l'autonomie

Pour co-construire son Plan Local de la Jeunesse, la Ville a mis en œuvre une concertation jeunesse à destination des 11-15 ans afin de concrétiser sa volonté de s'engager pour la jeunesse en les accompagnant dans leurs projets scolaires et personnels. Depuis le mandat 2014-2020, une habitude de concertation s'est mise en place à Clermont-Ferrand, dans un objectif de redéfinition des politiques publiques. Après une première concertation enfant pour travailler sur le projet politique jeunesse à destination des 3-10 ans, cette logique s'est poursuivie avec les 11-15 ans pour l'année 2021 et sera suivie en 2022 d'une concertation à destination des 16-25 ans.

La concertation à destination des 11-15 ans avait pour objectif de redéfinir les axes des politiques de la ville touchant la jeunesse clermontoise sur certaines thématiques identifiées :



Le Plan Local pour la Jeunesse pourra être amené à évoluer au cours du temps. La Ville souhaite en effet poursuivre le dialogue avec les jeunes (consultation en ligne, Conseil Municipal des Jeunes). Ainsi, la consultation à venir des jeunes pourra donner lieu à de nouvelles intégration d'actions au sein du Plan Local pour la jeunesse.

Les objectifs initiaux de la concertation jeunesse

La démarche de concertation avait pour objectifs **de recueillir la parole des jeunes 11-15 ans de Clermont-Ferrand et de la traduire en actions concrètes**. La concertation devait ainsi permettre :

1. L'appropriation de la ville par la jeunesse en tant que lieu de vie
2. La mobilisation des jeunes dans une démarche de dialogue et de participation
3. La reconnaissance de la voix de la population clermontoise des 11-15 ans

Le public de la concertation

Les **11-15 ans, jeunes clermontois, scolarisés et non-scolarisés** ont été les cibles de cette concertation qui s'adressait ainsi à près de 6 000 jeunes. Le caractère hétéroclite de cette tranche d'âge a été pris en compte dans la définition des modalités de concertation. Par ailleurs, des objectifs de représentativité des jeunes ont été recherchés afin de favoriser la participation des jeunes issus des différents quartiers, des filles, des jeunes en situation de handicap, etc.

Les modalités d'élaboration du Plan local de la Jeunesse : une priorité donnée à la concertation

Pour mettre en place le dispositif de concertation, **un groupe de travail opérationnel** s'est constitué avec les acteurs de la Ville référents sur les sujets jeunesse. Plusieurs réunions de travail ont été organisées afin de définir le cadre et les modalités de mise en œuvre de la démarche participative ainsi que pour choisir un prestataire pour accompagner la Ville dans cette démarche.

Ces réunions ont permis de construire progressivement de manière collective et qualitative, la stratégie de concertation et les outils nécessaires à son déploiement. Pour chaque temps de travail, des méthodes d'animation interactives adaptées au format distanciel ont été mises en place pour permettre une participation active et favoriser l'intelligence collective.

7 réunions se sont tenues avec les agents de la Ville afin de construire la démarche de concertation :

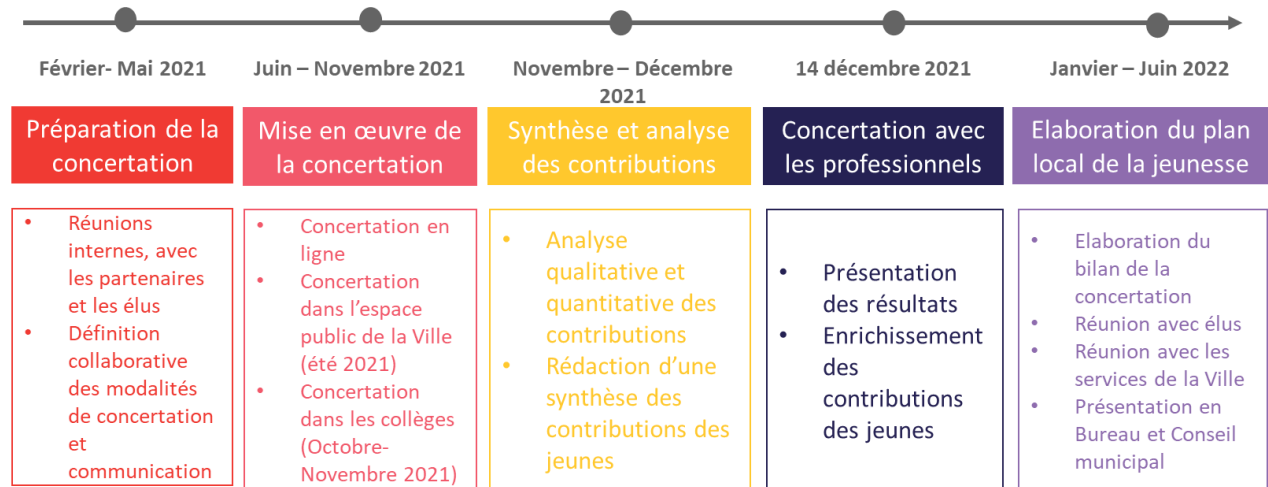
GT n°1 (21 mai 2021) : Identification des points clés pour élaborer la stratégie de concertation et définition du cadre et des objectifs de la concertation.

Un entretien préalable avec Madame Cécile AUDET, Adjointe au maire de Clermont-Ferrand en charge de la Petite enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'éducation, s'est tenu également le 21 mai 2021.

- **GT n°2** (3 juin 2021) : Réflexions autour du contenu du kit de concertation ainsi que sur les modalités et contenus des ateliers au sein des collègues.
- **GT n°3** (21 juin 2021) : Temps de formation sur l'utilisation des outils du kit de concertation pour l'été 2021.
- **2 réunions dédiées au dispositif de communication** autour de la démarche participative avec les équipes de la Direction du Développement Social et Urbain (DDSU) et de la Direction communication.
- **1 réunion (23 septembre 2021)** de présentation des premiers résultats de la concertation durant l'été et de préparation des ateliers scolaires.
- **1 réunion (7 décembre 2021)** de présentation des résultats de la concertation jeunesse et de préparation du forum jeunesse.

Le calendrier général de la démarche

La concertation à destination des jeunes portait sur une durée approximative d'un an afin de permettre la mise en œuvre des premières actions issues de ce travail à l'horizon de septembre 2022.



Les outils et modalités de déploiement de la démarche participative

• La concertation à destination des jeunes

Différents dispositifs ont été mis en œuvre et ont permis à près de 1300 jeunes, 1/5 des jeunes de 11 à 15 ans de la Ville, de participer à la concertation :

- Enquête en ligne à destination des jeunes sur Clermontparticipatif.fr
- Ateliers de concertation dans les collèges
- Micro-trottoir
- Boîte à idées
- Mini-quizz

Dans le cadre de la concertation, les adolescents ont été invités à exprimer leurs attentes et besoins vis-à-vis de la municipalité sur différentes thématiques.

• La concertation à destination des parents et professionnels

Un atelier partenarial, sous la forme d'un « Workshop », a été animé en décembre 2021 afin de présenter les principaux résultats de la concertation jeunesse aux professionnels, d'enrichir les propositions des jeunes et de poser les briques du plan local de la jeunesse.

• La concertation à destination des élus

Deux réunions ont été animées en direction des élus afin de contribuer à l'élaboration du Plan Local de la Jeunesse.

• La concertation au sein des directions de la Ville

Plusieurs temps de concertation ont associé les services de la Ville, dont une journée de travail qui a permis de partager le bilan de concertation et de co-construire les fiches actions du Plan Local de la Jeunesse.

2. Le Diagnostic – Une action publique riche mais morcelée et méconnue par les jeunes

Les actions municipales en direction de la jeunesse

Les jeunes de 11 à 15 ans sont un public cible des Directions de la Ville au regard de la diversité des actions et dispositifs proposés à cette tranche d'âge. D'après le recensement réalisé, la Ville portait en 2021 86 actions en direction des 11-15 ans, dont une grande partie en faveur du développement sportif, culturel et créatif. Par ailleurs, les partenaires de la Ville et le tissu institutionnel (Métropole, Région, Département...) portent également de multiples actions pour la tranche d'âge des 11-15 ans.

Au cours des entretiens avec les directions de la Ville, les collèges ont été plébiscités comme une porte d'entrée majeure pour mener des actions municipales en direction des 11-15 ans.

L'évaluation de la fréquentation de certaines activités proposées par la municipalité soulève des problématiques genrées : 41% de filles et 59% de garçons inscrits à l'École municipale des sports, 72% de filles et 28% de garçons inscrits aux centres socioculturels. Par ailleurs, si de nombreuses actions sont élaborées en direction des adolescents des quartiers, ces jeunes participent faiblement en dehors de leur quartier d'habitation, ce qui soulève des problématiques de mixité social et maillage territorial (10% de résidents ds quartiers politique de la ville (QPV) inscrits aux centres socioculturels, 10% pour l'accueil de loisirs multisports des Céseaux...).

Thématique	Principaux dispositifs et action de la Ville
Développement culturel, sportif et créatif	Ecole municipale des sports Animation Mission Sport Accueils de loisirs Séjours et sorties plein-air DEMOS CitéJeune Centres socioculturels Visites culturelles Chèque première licence
Citoyenneté et pouvoir d'agir	Intervention citoyenneté européenne collèges Rencontres déléguées de classe
Formation, orientation, insertion	Pass 3 ^{ème} Forum et coaching 3 ^{ème} Intervention classes SEGPA Entreprendre pour Apprendre
Accompagnement à la scolarité	Dispositifs Réussite Educative Accompagnements scolaires CLAS Cité éducatif
Santé	Sensibilisation et prévention Si on en Parlait
Accompagnement social	Travail d'accompagnement quartiers Nord et Sud Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) Prévention spécialisée Projet Sentinelle

Les résultats de la concertation auprès des jeunes

La concertation a permis de nourrir le diagnostic des actions municipales en direction de la jeunesse. Elle a montré que les jeunes sont globalement satisfaits de la qualité de vie à Clermont-Ferrand, de l'accompagnement des adultes dont ils bénéficient et des services/activités existants (sports, culture, mobilité, loisirs, etc.). Néanmoins, de nombreuses propositions d'actions des jeunes ont ciblé des projets ou dispositifs déjà existants, traduisant la méconnaissance et le manque d'information dont disposent les jeunes. Par ailleurs, les jeunes ont exprimé une forte volonté de s'engager dans l'avenir de leur Ville et souhaitent pouvoir continuer à donner leur avis et proposer des idées pour leur territoire.

Le détail des propositions des jeunes est à retrouver dans le Bilan de la concertation.

Les enjeux de la politique municipale de la jeunesse

Dans la continuité des enjeux ciblés dans la politique municipale de l'enfance et au regard du diagnostic de l'action municipale, 5 enjeux prioritaires ont été ciblés :

- Assurer le bien-être des jeunes
- Favoriser l'accès des jeunes aux sports et loisirs, à l'art et la culture
- Accompagner la construction de la citoyenneté des jeunes, rendre visible leur engagement et soutenir leurs initiatives
- Permettre aux jeunes de trouver leur voie et mettre en place les conditions d'accès à l'autonomie
- Rassembler la communauté éducative et les Directions de la Ville autour des besoins des jeunes

3. Les Objectifs

Pour chacun des enjeux prioritaires, la démarche de concertation a permis de définir des objectifs opérationnels associés.

I) Assurer le bien-être des jeunes

Afin de promouvoir le bien-être et l'épanouissement des jeunes, trois leviers d'intervention ont émergé de la concertation : agir en faveur de la santé des jeunes, favoriser un aménagement durable et agréable du territoire pour les adolescents et lutter contre les discriminations.

3 objectifs opérationnels ont ainsi été définis :

Objectif 1.1 – Promouvoir la santé des adolescents

Objectif 1.2 – Une Ville et des espaces publics permettant l'épanouissement et le bien-être des jeunes

Objectif 1.3 – Promouvoir le vivre-ensemble

II) Favoriser l'accès des jeunes aux sports et loisirs, à l'art et à la culture

La Ville œuvre déjà de manière importante en faveur de la démocratisation de l'accès des jeunes à la culture, l'art, les loisirs et le sport. Néanmoins, les adolescents ont exprimé des attentes fortes en faveur du développement des actions de la Ville à ce sujet.

La concertation mise en œuvre a permis de définir 4 objectifs opérationnels :

Objectif 2.1 – Faciliter l'accès à la culture et l'art et favoriser la pratique

Objectif 2.2 – Favoriser les pratiques sportives

Objectif 2.3 – Favoriser l'accès aux loisirs

Objectif 2.4 – Promouvoir l'accès des jeunes aux mobilités durables pour favoriser leur appropriation des différents lieux de la Ville

III) Accompagner la construction de la citoyenneté des jeunes, rendre visible leur engagement et soutenir leurs initiatives

Au travers de cet enjeu, la Ville entend contribuer à la formation de citoyens actifs, au présent comme au futur. La municipalité prévoit également de renforcer l'association des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et actions de la Ville.

La concertation mise en œuvre a permis de définir 2 objectifs opérationnels :

Objectif 3.1 - Faciliter l'engagement des jeunes

Objectif 3.2 – Rendre les jeunes acteurs du devenir de leur Ville en favorisant leur participation dans la vie locale

IV) Permettre aux jeunes de trouver leur voie et mettre en place les conditions d'accès à l'autonomie

Dans le cadre de la concertation, les jeunes ont notamment exprimé des difficultés pour trouver un stage de 3^{ème} qui corresponde à leurs attentes. Leurs contributions ont également témoigné de leurs difficultés à s'informer en matière d'orientation et de formations.

Si la Ville œuvre déjà en faveur du soutien à la recherche de stage de 3^{ème} et de la réussite éducative des adolescents, des leviers d'actions ont été identifiés par les différents acteurs pour poursuivre et renforcer les démarches engagées.

2 objectifs opérationnels ont été définis :

Objectif 4.1 - Soutenir les jeunes dans leur recherche de stage

Objectif 4.2 - Accompagner les jeunes dans leur orientation et réussite scolaire

V) Rassembler la communauté éducative et les Directions de la Ville autour des besoins des jeunes

Au travers de cet axe, la Ville entend inscrire ses actions municipales en lien avec les missions de l'Education Nationale et la communauté éducative (parents, animateurs...). En tant que porte d'entrée plébiscitée par les différents acteurs de la concertation, la Ville souhaite notamment se rapprocher des collèges et de leurs équipes. Par ailleurs, l'élaboration du plan local jeunesse a donné à voir la nécessité de porter une vision globale en faveur de la jeunesse et d'insuffler de la cohérence dans les différentes actions de la Ville, afin notamment de garantir un maillage territorial équilibré.

La concertation des jeunes et leur association à la définition et mise en œuvre des politiques et actions de la Ville est également un objectif que souhaite poursuivre la municipalité.

Enfin, il est ressorti de la concertation qu'il était difficile de trouver des canaux adaptés pour communiquer auprès des jeunes qui ne sont pas très bien informés des différentes actions municipales à leur destination.

Pour répondre à ces constats, 4 objectifs opérationnels ont été définis :

Objectif 5.1 – Renforcer les liens entre les professionnels

Objectif 5.2 – Prendre en compte les besoins des jeunes (11-15 ans) dans l'ensemble des politiques et actions de la Ville

Objectif 5.3 – Développer la communication de la Ville en direction des jeunes pour améliorer leur connaissance de l'ensemble des dispositifs et actions existants

Objectif 5.4 – Renforcer les liens avec les parents

4. Le plan d'actions_Synthèse

Le plan d'actions se décline en 54 actions, à conduire avec les partenaires de la communauté éducative.

1) Assurer le bien-être des jeunes

Objectifs	Actions à mettre en place	Demandes des jeunes
<i>Objectif 1.1 – Promouvoir la santé des adolescents</i>	1.1.1 Créer une coordination entre les différents acteurs porteurs d'actions de prévention/sensibilisation/information en lien avec la santé des adolescents	
	1.1.2 Mettre en place des ateliers de prévention sur la santé	X
<i>Objectif 1.2 – Une Ville et des espaces publics permettant l'épanouissement et le bien-être des jeunes</i>	1.2.1 Cartographier et répertorier les points d'eau potables du territoire	X
	1.2.2 Communiquer auprès des jeunes la carte des îlots de fraîcheur	
	1.2.3 Organiser des marches exploratoires pour identifier les zones où les jeunes ne se sentent pas en sécurité	
	1.2.4 Recourir à la cartographie et l'open data pour mettre à disposition de nombreuses informations auprès des jeunes (services, horaires...) et leur permettre de faire remonter des besoins	X
	1.2.5 Faire découvrir le territoire à travers des actions ludiques et innovantes	
	1.2.6 Penser de nouveaux espaces publics avec un focus jeunesse	X
<i>Objectif 1.3 – Promouvoir le vivre-ensemble</i>	1.3.1 Créer des outils d'information et de sensibilisation pour les luttes contre les discriminations	X
	1.3.2 Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des jeunes	

II) Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art et à la culture

Objectifs	Actions à mettre en place	Demandes des jeunes
<i>Objectif 2.1 – Faciliter l'accès à la culture et l'art et favoriser la pratique</i>	2.1.1 Développer et structurer les pratiques artistiques amateurs à l'échelle territoriale	X
	2.1.2 Extension du Pass Culture municipal aux jeunes inscrits au collège à Clermont-Ferrand	X
	2.1.3 Développer des accueils de loisirs Culture qualifiés	X
	2.1.4 Développer la Culture numérique, notamment grâce à la création d'une Micro-Folie	
	2.1.5 Poursuivre la politique d'accompagnement et de soutien aux opérateurs culturels pour des actions en direction de la jeunesse	
	2.1.6 Intégrer une programmation jeunesse dans des événements et manifestations de la Ville de Clermont-Ferrand et ses partenaires	X
	2.1.7 Créer des outils numériques de communication auprès des jeunes	
	2.1.8 Développer des actions pour favoriser les pratiques musicales chez les jeunes	
<i>Objectif 2.2 – Favoriser les pratiques sportives</i>	2.2.1 Réaliser une cartographie de l'offre d'infrastructures et équipements sportifs	X
	2.2.2 Étendre le dispositif C Dimanche pour les jeunes	X
	2.2.3 Accompagner et encourager les clubs et associations sportives à faciliter l'accès à l'équipement individuel	
	2.2.4 Prendre en compte les besoins des jeunes en matière d'équipements sportifs et de loisirs dans les projets d'aménagements de la Ville	X
	2.2.5 Communiquer sur la tarification des piscines de Clermont Auvergne Métropole (CAM) et permettre aux jeunes d'accéder à des lieux de baignade	X
	2.2.6 Développer les actions d'« aller vers » en étendant les dispositifs de médiation sportive	X
<i>Objectif 2.3 – Favoriser l'accès aux loisirs</i>	2.3.1 Des accueils de loisirs les mercredis pour les 11-15 ans	X
	2.3.2 Des accueils de loisirs lors des vacances pour les 11-15 ans	X
	2.3.3 Des séjours et mini-séjours de vacances	X
	2.3.4 Une programmation jeune pendant les vacances d'été	X
<i>Objectif 2.4 – Promouvoir l'accès des jeunes aux mobilités durables pour favoriser leur appropriation des différents lieux de la Ville</i>	2.4.1 Gratuité des transports publics les weekends	X
	2.4.2 Schéma cyclable métropolitain pour améliorer et sécuriser les parcours en vélo	X
	2.4.3 Sensibilisation aux bonnes pratiques des mobilités douces	

III) Accompagner la construction de la citoyenneté des jeunes, rendre visible leur engagement et soutenir leurs initiatives

Objectifs	Actions à mettre en place	Demandes des jeunes
Objectif 3.1 – Faciliter l’engagement des jeunes	3.1.1 Mettre à disposition des jeunes des lieux accessibles pour développer leurs projets, leurs initiatives et loisirs	X
	3.3.2 Favoriser l’engagement des jeunes sur des actions de solidarité.	X
	3.3.3 Création de « junior asso »	
	3.3.4 Animer des chantiers jeunes pour favoriser l’implication dans la vie locale	
Objectif 3.2 – Rendre les jeunes acteurs du devenir de leur Ville en favorisant leur participation dans la vie locale	3.2.1 Création d’un Conseil municipal des jeunes	X
	3.2.2 Poursuivre et renforcer le travail de la Ville en direction des délégués de classe	
	3.2.3 Inclure les jeunes dans toutes les démarches de concertation afin de prendre en compte leurs besoins et attentes et favoriser leur implication dans la vie locale	X
	3.2.4 Accompagnement et soutien des jeunes dans l’utilisation des médias numériques	

IV) Permettre aux jeunes de trouver leur voie et mettre en place les conditions d’accès à l’autonomie

Objectifs	Actions à mettre en place	Demandes des jeunes
Objectif 4.1 – Soutenir les jeunes dans leur recherche de stage	4.1.1 Créer et développer un réseau d’acteurs du territoire (entreprises, administrations, associations...) proposant des stages pour les 3 ^{ème} .	X
	4.1.2 Proposer et valoriser des actions de tutorat/mentorat d’orientation pour les agents de la Ville et de la CAM	
Objectif 4.2 – Accompagner les jeunes dans leur orientation et réussite scolaire	4.2.1 Animer des sessions d’information sur les offres d’orientation et de formation	X
	4.2.2 Mettre en place des parcours d’orientation	X
	4.2.3 Mise en place d’aides aux devoirs	X

V) Rassembler la communauté éducative et les Directions de la Ville autour des besoins des jeunes

Objectifs	Actions à mettre en place	Demandes des jeunes
Objectif 5.1 – Renforcer les liens entre les professionnels	5.1.1 Développer les relations et échanges entre la Ville et les collèges	
	5.1.2 Faire des collèges des relais de l’information de la Ville auprès des jeunes	
	5.1.3 Poursuivre et actualiser l’état des lieux des	

	actions en direction de la jeunesse pour disposer d'une vision globale des interventions menées et identifier les manquements	
	5.1.4 Remplir un rôle de coordination auprès des différents acteurs de la jeunesse et veiller au maillage territorial des actions mises en œuvre	
<i>Objectif 5.2 – Prendre en compte les besoins des jeunes (11-15 ans) dans l'ensemble des politiques et actions de la Ville</i>	5.2.1 Renforcer les échanges et travaux inter-directions	
	5.2.2 Placer les besoins et attentes des jeunes au cœur des feuilles de route de chacune des Directions de la Ville	
<i>Objectif 5.3 – Développer la communication de la Ville en direction des jeunes pour améliorer leur connaissance de l'ensemble des dispositifs et actions existants</i>	5.3.1 Elaborer un plan de communication en direction des jeunes	
	5.3.2 Améliorer la connaissance de la Ville sur les pratiques des jeunes en matière d'information pour cibler les canaux/outils à privilégier	
	5.3.3 Généraliser la communication de la Ville sur les actions et politiques de la Ville en direction des jeunes	
<i>Objectif 5.4 – Renforcer les liens avec les parents</i>	5.4.1 Renforcer les liens de la Ville avec les fédérations de parents d'élèves	
	5.4.2 S'appuyer sur des acteurs relais et participer aux évènements en direction des parents	

5. Le plan d'actions _Version détaillée

1) Assurer le bien-être des jeunes

Objectif 1.1 – Promouvoir la santé des adolescents

Action 1.1.1 Créer une coordination entre les différents acteurs porteurs d'actions de prévention, sensibilisation et information en lien avec la santé des adolescents

Des temps annuels de coordination avec les différents acteurs porteurs d'actions seront organisés afin de garantir la couverture du territoire par des actions.

Les champs d'intervention suivants ont notamment été ciblés prioritaires par les participants à la concertation : addictions, sexualité, réseaux sociaux et écrans, santé-environnement.

Action 1.1.2 Mettre en place des ateliers de prévention sur la santé

Cette action vise à mettre en place des ateliers sur la santé au sein des collèges, sur le modèle des dispositifs Si on parlait et des ateliers Santé Ville. Ils auront comme objectifs d'œuvrer en faveur de la prévention et sensibilisation des jeunes sur diverses problématiques dites à risque : tabac, drogue, alcool, sexualité, réseaux sociaux, cyber harcèlement, fake news, nutrition, pratiques sportives...

Différents formats pourront être proposés pour animer ces ateliers, tels que le théâtre ou des groupes de parole.

Objectif 1.2 – Une Ville et des espaces publics permettant l'épanouissement et le bien-être des jeunes

Action 1.2.1 Répertorier et cartographier les points d'eau potables du territoire

Un travail est à mener avec le service du cycle de l'eau de Clermont Auvergne Métropole (CAM) afin de croiser les points d'eau existants du territoire avec les lieux de fréquentation des jeunes. En cas de manques identifiés dans la cartographie, de nouvelles installations de points d'eau pourront être étudiées.

Action 1.2.2 Communiquer auprès des jeunes la carte des îlots de fraîcheur

Cette action vise à diffuser la cartographie réalisée par la CAM aux jeunes qui ont, dans le cadre de la concertation, exprimé des difficultés pour trouver des lieux ombragés où se rafraichir lors des épisodes de chaleur.

Action 1.2.3 Organiser des marches exploratoires pour identifier les zones où les jeunes ne se sentent pas en sécurité

Ces marches pourront être organisées à la tombée de la nuit, moment de la journée où les jeunes ont indiqué ne pas se sentir en sécurité. Les parents des jeunes pourront être associés à certaines de ces marches.

Action 1.2.4 Recourir à la cartographie et l'open data pour mettre à disposition de nombreuses informations auprès des jeunes (services, horaires...) et leur permettre de faire remonter des besoins

La Ville envisage de créer une application, avec des fonctionnalités participatives, dans le cadre de cette action.

Action 1.2.5 Faire découvrir le territoire à travers des actions ludiques et innovantes

Cette action vise à favoriser l'appropriation et la découverte par les jeunes grâce à des formats ludiques et innovants. Des visites guidées nocturnes pourront être proposées. La Ville va également travailler avec l'Office de tourisme pour élaborer des Escape Game dédiés aux jeunes.

Action 1.2.6 Penser de nouveaux espaces publics avec un focus jeunesse

Avec cette action, la Ville entend prendre en considération les besoins des jeunes dans l'aménagement des espaces publics afin, notamment, de mettre à disposition des adolescents des équipements (bancs, tables) pour se retrouver et pratiquer des loisirs.

Objectif 1.3 – Promouvoir le vivre-ensemble

Action 1.3.1 Créer des outils d'information et de sensibilisation pour les luttes contre les discriminations

Dans le cadre de la concertation, les jeunes ont notamment fait remonter des problématiques de racisme et de sexisme, dont ils étaient victimes ou témoins. Pour renforcer la sensibilisation des jeunes sur les discriminations et leur apporter des ressources pour lutter contre, différents formats pourront être proposés : jeux, livrets, projection de films, animations de conférences et d'ateliers participatifs.

Action 1.3.2 Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des jeunes

Cette action entend pérenniser et développer de nouvelles actions de sensibilisation mises en œuvre par la Ville et ses partenaires (lutte contre les discriminations, prévention routière...).

II) Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art et à la culture

Objectif 2. 1 – Faciliter l'accès à la culture et l'art et favoriser la pratique

Action 2.1.1 Développer et structurer les pratiques artistiques amateurs à l'échelle territoriale

Afin de répondre aux enjeux du projet culturel de Clermont-Ferrand, au premier rang desquels le vivre-ensemble par la culture, la Direction de la Culture (DC) travaille un projet autour des Pratiques Artistiques Amateurs dans un ensemble d'équipements de proximité sur tout le territoire municipal. Camille Claudel, l'École de cirque/G. Brassens, la Maison de l'Oradou ou encore la future Micro-Folie, sont/seront des lieux accessibles à tous les habitants et permettront le déploiement d'une politique culturelle équilibrée, tissant des liens entre amateurs et professionnels dans les diverses esthétiques artistiques, toutes générations confondues mais avec une priorité forte sur l'offre destinée aux jeunes. Deux volets seront développés : la pratique accompagnée et la pratique libre.

Action 2.1.2 Extension du Pass Culture métropolitain aux jeunes inscrits au collège à Clermont-Ferrand

En lien avec le dispositif Cité Jeune, le Pass'Région et le Pass Culture national, la Ville envisage d'étendre le Pass Culture remis chaque année aux enfants clermontois aux collégiens, qui sont à ce jour la tranche d'âge non couverte de façon systématique et individuelle par une offre.

Action 2.1.3 Développer des accueils de loisirs Culture qualifiés

Créer de nouveaux formats pour le public adolescent sur des thématiques culturelles, dans des équipements de proximité et/ou en lien avec des opérateurs qualifiés. Différents formats possibles : résidences artistiques dans les murs (exemple à Camille Claudel, Maison de l'Oradou, etc.) ; déplacer les ados sur des lieux spécifiques, organiser des stages avec des formules adaptées aux projets...

Action 2.1.4 Développer la Culture numérique, notamment grâce à la création d'une Micro-Folie

La Ville projette d'ouvrir une Micro-Folie au cœur d'un quartier politique de la Ville, à Croix-de-Neyrat. Loin de se vouloir comme un seul musée numérique de proximité (qui donne accès aux collections de 1600 œuvres de grandes institutions culturelles), la Micro-Folie clermontoise prendra la forme d'un lieu cosmopolite de partage de l'art & des savoirs et d'un endroit de convivialité. Celle d'un équipement culturel tourné vers le digital et les nouveaux usages, mais ouvert à toutes les esthétiques et surtout à tous types de pratiques.

Les habitants seront au cœur de la vie du lieu, accueillis à tout âge, en groupe ou en individuel, et accompagnés par des médiateurs. La pratique amateur sera pleinement déployée et valorisée, et les professionnels du secteur culturel seront également associés grâce à divers partenariats. La Micro-Folie pourra ainsi répondre aux besoins des acteurs du territoire, mobiliser et impliquer l'ensemble de la métropole.

La Culture numérique sera renforcée dans les autres lieux culturels de proximité à travers des ateliers de pratique, des masterclass, des stages, des accueils de loisirs, en lien avec les partenaires du territoire : cinéma d'animation, photographie numérique, création et montage vidéo, réseaux sociaux...

Action 2.1.5 Poursuivre la politique d'accompagnement et de soutien aux opérateurs culturels pour des actions en direction de la jeunesse

La Ville développe une politique culturelle ambitieuse irriguant l'ensemble de son territoire, avec pour premier objectif l'accès pour tous à une offre culturelle de qualité. Dans cette perspective, elle s'attache notamment à ce que la dimension éducative soit présente dans l'ensemble des conventions d'objectifs avec les grands opérateurs du territoire.

Les moyens financiers accordés permettent ainsi le développement des pratiques amateurs, de projets de médiation ou d'éducation artistique et culturelle portés et organisés par les partenaires culturels dans une logique accessible (programmations ou événements dédiés, dispositifs de découverte ou de pratique artistique, dispositifs de création, tarification accessible, etc.).

La Ville poursuivra cette politique d'accompagnement intégrant un volet éducatif et veillera, sur ce mandat, à orienter davantage les opérateurs vers la construction d'actions en direction des jeunes, via ses équipements dont la Cour des 3 Coquins en particulier.

Action 2.1.6 Intégrer une programmation jeunesse dans des événements et manifestations de la Ville Clermont-Ferrand et de ses partenaires

L'objectif de cette action est de proposer une programmation ciblée pour les 11-15 ans dans les événements et manifestations de la Ville.

Action 2.1.7 Créer des outils numériques de communication auprès des jeunes

Afin de faire connaître aux jeunes la programmation artistique et culturelle, des outils de communication seront créés. Il conviendra d'associer les jeunes à la définition de ces outils pour qu'ils soient au plus proche de leurs besoins. Une application pourra notamment être créée.

Action 2.1.8 Développer des actions pour favoriser les pratiques musicales chez les jeunes : dispositif DEMOS, Conservatoire

La Ville est déjà engagée en faveur du développement des pratiques musicales chez les jeunes grâce aux dispositifs DEMOS et le Conservatoire. Avec cette action, la Ville souhaite poursuivre cet engagement.

Objectif 2. 2 – Favoriser les pratiques sportives

Action 2.2.1 Réaliser une cartographie de l'offre d'infrastructures et équipements sportifs

Cette cartographie sera communiquée aux jeunes et un état des lieux des besoins de rénovation prioritaires pourra être associé à ce travail de recensement.

Action 2.2.2 Étendre le C Dimanche pour les jeunes

La Ville entend décliner le dispositif C Dimanche pour les jeunes (un dimanche par mois ou un samedi soir sont envisagés) pour développer l'accès des jeunes à des équipements permettant un accueil libre.

Action 2.2.3 Accompagner et encourager les clubs et associations sportives à faciliter l'accès à l'équipement individuel

Afin de démocratiser l'accès aux sports, la Ville propose un chèque 1^{ère} licence afin d'octroyer une aide financière à la première licence aux clubs clermontois.

La Ville souhaite accompagner les clubs et associations sportives dans la mise en place d'une bourse aux équipements de seconde main. La Ville pourra mettre à disposition de ses partenaires un kit de déploiement pour en faciliter la mise en œuvre (affiches, tableau de suivi des transactions, etc.).

Action 2.2.4 Prendre en compte les besoins des jeunes en matière d'équipements sportifs et de loisirs dans les projets d'aménagements de la Ville

Les jeunes ont consacré un grand nombre de leurs propositions d'actions à l'aménagement d'équipements sportifs, dont le nombre et l'état sont jugés insuffisants à ce jour. Cette action vise à prendre en compte leurs attentes, en menant par exemple des actions de concertation avec les collèges à proximité des futurs projets d'aménagements.

Action 2.2.5 Communiquer sur la tarification des piscines de Clermont Auvergne Métropole (CAM) et permettre aux jeunes d'accéder à des lieux de baignade

La concertation a révélé que les jeunes étaient peu informés des tarifs en vigueur l'été pour les piscines de la CAM (tarif unique à 2€). Par ailleurs, dans le cadre du schéma cyclable métropolitain, il est prévu l'aménagement d'une voie verte pour relier le lac de Cournon en vélo. Cette piste permettra de lever une partie des freins rencontrés à ce jour par les jeunes pour accéder facilement à des lieux de baignade.

Action 2.2.6 Développer les actions « d'aller vers » en étendant les dispositifs de médiation sportive

La Ville de Clermont-Ferrand met en place les dispositifs « d'aller vers » avec le Pass'sport et l'équipe mobile sur les quartiers prioritaires de la Ville. Il est prévu que ces dispositifs soient étendus sur l'ensemble du territoire de la ville.

Objectif 2.3 – Favoriser l'accès aux loisirs

Action 2.3.1 Des accueils de loisirs les mercredis pour les 11-15 ans

Déploiement des accueils de loisirs les mercredis :

- 1 à Mandela
- 1 à Croix de Neyrat
- 1 aux Vergnes
- 1 à St Jacques
- 1 à la Fontaine-du-Bac
- 1 en centre-ville

Action 2.3.2 Des accueils de loisirs lors des vacances scolaires pour les 11-15 ans

Des accueils de loisirs thématiques seront proposés aux jeunes (6^e / 5^e), à savoir :

- Aux vacances de fin d'année ou d'hiver : l'accueil de loisirs à l'école de Cirque
- Au mois de juillet : l'accueil de loisirs multisports au complexe des Cézeaux et l'accueil de loisirs à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF).

Par ailleurs, des accueils de loisirs 11-15 ans lors des vacances sont gérés par la Ville à Camille-Claudiel, à l'Espace Nelson-Mandela et sur le quartier Anatole France / La Pradelle. La municipalité pourrait déployer ce fonctionnement sur les autres accueils de loisirs jeunes de la ville afin d'assurer un maillage plus complet du territoire.

Action 2.3.3 Des séjours et mini-séjours de vacances

Il est prévu de poursuivre les séjours de vacances thématiques proposés aux jeunes tout au long de l'année par la Ville. Des mini-séjours, sur une nuitée pourront également être proposés aux jeunes.

Action 2.3.4 Une programmation jeune pendant les vacances d'été

La Ville travaille à l'élaboration d'une programmation à destination des jeunes pour les vacances d'été 2022. Cette action vise à pérenniser cette démarche. Différentes activités en accès libre sont à ce jour envisagées pour les jeunes : terrain d'aventure, cinéma plein air, escape game, concerts...

Objectif 2.4 – Promouvoir l'accès des jeunes aux mobilités durables pour favoriser leur appropriation des différents lieux de la Ville

Action 2.4.1 Gratuité des transports publics les weekends

Au cours de la concertation, les jeunes ont exprimé de fortes attentes en faveur de la gratuité des transports publics. Depuis décembre 2021, les transports en commun sont devenus gratuits le week-end sur l'agglomération de Clermont-Ferrand.

Action 2.4.2 Schéma cyclable métropolitain pour améliorer et sécuriser les parcours en vélo

Depuis la prise de compétences en matière d'aménagement cyclable en 2017, Clermont Auvergne Métropole met en place un schéma cyclable dont la volonté est de constituer un réseau structuré, continu et sécurisé. 365 km d'aménagements cyclables seront mis en œuvre d'ici 2028, ainsi que le développement de stationnement vélo, la location de vélos C.Vélo et l'accompagnement à la pratique du vélo. La réalisation du schéma cyclable métropolitain est ainsi une réponse majeure aux attentes exprimées par les jeunes en faveur du développement du réseau cyclable du territoire.

Action 2.4.3 Sensibilisation aux bonnes pratiques des mobilités douces

Afin de s'engager en faveur de la sécurité routière, la Ville souhaite développer progressivement des pistes d'éducation à la sécurité routière, pour les vélos, trottinettes et skates.

Par ailleurs, la concertation menée auprès des jeunes a donné à voir leur forte utilisation du service C.Vélo, qui à ce jour n'est pas ouvert aux moins de 16 ans. La Ville souhaite prendre en compte les attentes exprimées par les jeunes (facilitation de l'accès aux moins de 16 ans, adaptation des vélos à la taille des adolescents...) dans ses réflexions sur l'évolution de ce service et développer des actions de sensibilisation sur les bonnes pratiques des mobilités douces.

III) Accompagner la construction de la citoyenneté des jeunes, rendre visible leur engagement et soutenir leurs initiatives

Objectif 3.1 - Faciliter l'engagement des jeunes

Action 3.1.1 Mettre à disposition des jeunes des lieux accessibles pour développer leurs projets, leurs initiatives et loisirs

Pour répondre à la forte demande des jeunes de pouvoir accéder à des lieux leur permettant de se retrouver, d'accéder à des informations et pour faire émerger des initiatives, la Ville prévoit d'ouvrir un centre dédié à la jeunesse au sein du bâtiment Anatole France. Des permanences ONISEP pourront par exemple être animées dans ce lieu.

Action 3.1.2 Favoriser l'engagement des jeunes sur des actions de solidarité

Alors que les jeunes ont exprimé le souhait de pouvoir s'engager auprès d'associations et de mener des actions de solidarité, notamment en direction des personnes en situation de handicap ou de pauvreté, la Ville souhaite faciliter et favoriser leur engagement. Des accompagnements pourront être proposés aux jeunes qui souhaitent porter des projets. Des « récompenses », en lien par exemple avec le Pass Culture, pourront également être proposées aux jeunes afin de valoriser leur implication citoyenne.

Action 3.1.3 Création de « junior asso »

La création de « junior asso » vise à répondre à l'envie d'engagement des jeunes. Cette action permettra aux jeunes de se former à la gestion d'une association (recherche de financements, mise en œuvre d'actions) grâce à l'appui de la Ville. Les actions conçues par les jeunes pourront être soumises au budget participatif.

Action 3.1.4 Animer des chantiers jeunes pour favoriser l'implication dans la vie locale

Différents chantiers pourront être animés afin d'impliquer les jeunes dans la vie locale : rénovation, nettoyage, embellissement, construction... Dans le cadre de ces chantiers, des actions pourront être menées pour rendre les jeunes acteurs des projets qu'ils réalisent et leur faire découvrir différents métiers.

Objectif 3.2 –Rendre les jeunes acteurs du devenir de leur Ville en favorisant leur participation dans la vie locale

Action 3.2.1 Création d'un Conseil municipal des jeunes

La Ville porte le projet de créer un Conseil municipal des jeunes afin de contribuer à la formation de citoyens actifs. Cet espace de rencontre devra permettre aux jeunes de s'exprimer et de prendre des décisions collectives.

Action 3.2.2 Poursuivre et renforcer le travail de la Ville en direction des délégués de classe

Avec cette action, la Ville entend pérenniser et développer les actions, et notamment les rencontres, organisées en direction des délégués de classe.

Action 3.2.3 Inclure les jeunes dans toutes les démarches de concertation afin de prendre en compte leurs besoins et attentes et favoriser leur implication dans la vie locale

Au travers de cette action, la Ville prévoit de systématiser l'association des jeunes aux démarches de concertation. Selon les politiques et projets, des dispositifs spécifiques pourront être conçus et mis en œuvre afin de concerter les adolescents. Il est notamment envisagé de créer une enveloppe pour les projets des jeunes dans le cadre du budget participatif.

3.2.4 Accompagnement et soutien des jeunes dans l'utilisation des médias numériques

La Ville entend s'appuyer sur les dispositifs existants des Promeneurs du Net et des Conseillers du numérique ainsi que de développer des partenariats avec les professionnels du média.

IV) Permettre aux jeunes de trouver leur voie et mettre en place les conditions d'accès à l'autonomie

Objectif 4.1 - Soutenir les jeunes dans leur recherche de stage

Action 4.1.1 Créer et développer un réseau d'acteurs du territoire (entreprises, administrations, associations...) proposant des stages pour les 3èmes.

Pour mettre en œuvre cette action, la Ville pourra s'appuyer sur les leviers dont elle dispose pour inciter des structures à proposer des stages aux jeunes du territoire (marchés publics, conventionnements, subventions...).

L'objectif de cette action vise notamment à favoriser l'égalité des chances entre les jeunes pour trouver un stage en lien avec leur projet d'orientation.

Action 4.1.2 Proposer et valoriser des actions de tutorat/mentorat d'orientation pour les agents de la Ville et de la CAM

Il conviendra de mettre en place et d'animer un réseau de tuteurs qui pourront accompagner des collégiens, notamment en 3^{ème}. La participation des agents de la Ville et de la CAM à ce réseau pourra être valorisée lors des entretiens annuels.

Objectif 4.2 - Accompagner les jeunes dans leur orientation et réussite scolaire

Action 4.2.1 Animer des sessions d'information sur les offres d'orientation et de formation

La concertation a révélé la méconnaissance des jeunes quant aux offres de formation et d'orientation du territoire. Par ailleurs, au regard de la complexité des parcours d'orientation et des difficultés rencontrées par les parents pour accompagner au mieux leur enfant, la Ville entend animer des sessions d'information, ouvertes aux jeunes et parents, pour les aider à décrypter les différents parcours d'orientation existants.

Action 4.2.2 Mettre en place des parcours d'orientation

La mise en place de parcours d'orientation doit notamment permettre de faire découvrir de nouveaux métiers aux collégiens. Des interventions au sein des établissements scolaires pourront être organisées afin de présenter différentes professions. Des échanges avec les collèges pourront également viser à faire découvrir des centres de formation ou des entreprises du territoire dans le cadre des sorties scolaires.

Lors de la concertation, les participants ont insisté sur la nécessité de faire la promotion de métiers trop souvent dévalorisés et de rechercher à lutter contre les stéréotypes de genre associés aux différents métiers dans le cadre de ces parcours d'orientation.

Action 4.2.3 Mise en place d'aides aux devoirs

Afin d'œuvrer en faveur de l'engagement scolaire des collégiens, la Ville prévoit de développer les aides aux devoirs pour les jeunes de 11-15 ans sur tous les secteurs du territoire. Des séances pourront être proposées aux collégiens chaque semaine et durant les vacances scolaires.

V) Rassembler la communauté éducative et les Directions de la Ville autour des besoins des jeunes

Objectif 5.1 – Renforcer les liens entre les professionnels

Action 5.1.1 Développer les relations et échanges entre la Ville et les collèges

Les collèges sont l'un des principaux lieux de vie des jeunes de 11 à 15 ans. Ainsi, la Ville souhaite développer ses relations avec les directions des différents collèges afin de pouvoir répondre aux objectifs du Plan local de la jeunesse.

Action 5.1.2 Faire des collèges des relais de l'information de la Ville auprès des jeunes

Les collèges disposent de multiples moyens pour transmettre de l'information aux jeunes. Plusieurs moyens pourront être utilisés pour communiquer auprès des jeunes grâce aux collèges : affichages, mise à disposition de livrets d'information, publication sur l'ENT...

Action 5.1.3 Poursuivre et actualiser l'état des lieux des actions en direction de la jeunesse pour disposer d'une vision globale des interventions menées et identifier les manquements

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local de la jeunesse, un état des lieux des actions menées par les différentes directions à destination des 11-15 ans a été réalisé. Il a donné à voir la pluralité des actions menées à ce jour par la Ville. Il conviendra de poursuivre ce travail de recensement afin de disposer d'une vision globale de la politique de la Ville en direction des jeunes et cibler les actions prioritaires à mener.

Action 5.1.4 Remplir un rôle de coordination auprès des différents acteurs de la jeunesse et veiller au maillage territorial des actions mises en œuvre

Le rôle de coordination a été ciblé par la Ville au fil de la concertation au regard des nombreux acteurs intervenant sur des actions et politiques en direction des jeunes.

Objectif 5.2 – Prendre en compte les besoins des jeunes (11-15 ans) dans l'ensemble des politiques et actions de la Ville

Action 5.2.1 Renforcer les échanges et travaux inter-directions

Il conviendra de favoriser une approche transversale et décloisonnée dans le travail entre directions pour mettre en œuvre le Plan Local de jeunesse.

Action 5.2.2 Placer les besoins et attentes des jeunes au cœur des feuilles de route de chacune des Directions de la Ville

Chacune des directions de la Ville sera invitée à intégrer la tranche d'âge des 11-15 ans dans leur feuille de route afin de mettre en œuvre des actions et politiques ciblées en direction des jeunes.

Objectif 5.3 – Développer la communication de la Ville en direction des jeunes pour améliorer leur connaissance de l'ensemble des dispositifs et actions existants

Action 5.3.1 Élaborer un plan de communication en direction des jeunes

Cette action vise à structurer la communication en direction des jeunes, afin notamment, d'améliorer leur connaissance de l'ensemble des actions mises en œuvre pour les adolescents.

Action 5.3.2 Améliorer la connaissance de la Ville sur les pratiques des jeunes en matière d'information pour cibler les canaux/outils à privilégier

Afin de toucher davantage les jeunes dans sa communication, la Ville entend revoir les canaux et moyens d'information à privilégier. Il conviendra d'associer les jeunes dans ce travail de redéfinition des procédés de communication pour mieux connaître leurs pratiques et besoins.

Action 5.3.3 Généraliser la communication de la Ville sur les actions et politiques de la Ville en direction des jeunes

Cette action vise à répondre au manque d'information des jeunes sur l'ensemble des actions et politiques de la Ville, alors que nombre de leurs propositions d'actions à mettre en œuvre issues de la concertation concernaient des dispositifs et projets déjà existants. La Ville prévoit ainsi de renforcer et de cibler sa communication sur les actions destinées aux adolescents.

Objectif 5.4 – Renforcer les liens avec les parents

Action 5.4.1 Renforcer les liens de la Ville avec les fédérations de parents d'élèves

Alors que la Ville dispose de liens étroits avec les parents d'élèves des enfants à l'école maternelle et élémentaire, il est plus difficile de poursuivre ces relations lorsque les enfants sont au collège. Or les parents sont des acteurs majeurs de la vie des jeunes de 11 à 15 ans. Ainsi, il conviendra de cibler les fédérations de parents d'élèves pour les associer aux politiques et actions de la Ville.

Action 5.4.2 S'appuyer sur des acteurs relais et participer aux évènements en direction des parents

La Ville envisage notamment de participer à la semaine de la parentalité organisée chaque année par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin de développer et d'entretenir des liens avec les parents des collégiens.

5. Gouvernance du Plan Local pour la Jeunesse

Le pilotage opérationnel du Plan Local pour la jeunesse (PLJ) en direction de la tranche d'âge des 11-15 ans sera assuré par la Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative (DJVA). Une équipe pluridisciplinaire couvrant les thématiques ciblées par le PLJ, et compétente pour la tranche d'âge des 11-15 ans sera constituée pour assurer la gouvernance et le suivi du PLJ.

En parallèle de l'animation de l'équipe projet opérationnelle, via des échanges et rencontres réguliers, il est prévu de réunir le comité de pilotage ainsi que le comité technique une fois par an, afin notamment, de statuer sur les évolutions du PLJ.

6. Évaluation du Plan d'actions

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan Local pour la Jeunesse, la Ville de Clermont-Ferrand a prévu d'élaborer un outil de suivi afin de réaliser une évaluation tous les 2 ans du plan d'actions.